

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 16 décembre 2020 à 17 h 30
en visioconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

ABSENCE :

Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et des relations avec les citoyens
Mme Gina Tremblay, cheffe de division culture et bibliothèque

10.01 - Ouverture de la séance

La conseillère Sophie Mauzerolle déclare la séance ouverte à 17 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents.

CA20 240588

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2020

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

Aucune question (Mme Rowan précise que deux questions ont été reçues, lesquelles ne sont pas en lien avec l'un des sujets à l'ordre du jour. En conséquence, ces questions sont reportées à la prochaine séance du conseil d'arrondissement).

10.04 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA20 240589

Adopter un règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2020 par sa résolution CA20 240577;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2020 par sa résolution CA20 240577;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Richard Ryan

D'adopter le règlement CA-24-332 intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-332
1202701041

Levée de la séance

La conseillère Sophie Mauzerolle indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 9 février 2021 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 17 h 34.

70.01

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA21 240008
lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021.